PLAIDOYER POUR LES ARCHIVES SYNDICALES.

Jean-Marie CONRAUD



Conseil général de la Moselle.

- Archives départementales -

Saint-Julien-lès-Metz, 1995.

Jean-Marie CONRAUD

membre de l'Association de recherches et d'études en sciences sociales sur la Lorraine industrielle. (ARESSLI)

PLAIDOYER POUR LES ARCHIVES SYNDICALES, ASSISES DE LA MEMOIRE OUVRIERE.

Archives départementales de la Moselle Saint-Julien-lès-Metz, 1995.

Sommaire

- Préface		page 5	
- Avant-propo	os : Une passion pour les archives syndicales	page 7	
- Première pa	artie : Une démarche militante et empirique	page 9	
	 Le recueil de la mémoire écrite. Le recueil de la mémoire des militants et responsables. La rédaction de documents chronologiques. L'organisation de débats collectifs. 		
- Deuxième p	partie: Le classement et l'exploitation des archives	page 15	
	 Le classement proprement dit. Un fichier des responsables. Un fichier des journaux interprofessionnels. Un fichier des élections professionnelles. Des albums de photos. 		
- Troisième p	partie : Quelques utilisations possibles des archives	page 18	8
	 De nouvelles activités de formation. Une exposition. Une synthése historique écrite. Un document de sensibilisation. 		
- Quatrième	partie : Des conseils pratiques	page 2	:1
	 Que faut-il conserver ? Les archives doivent être protégées et classées. Les ennemis des archives. Bien ranger pour pouvoir consulter. Le dépôt aux archives publiques. 		
- Conclusion	: - Ne pas être les oubliés de l'histoire	page 29	9
- Annexes : .	 Une proposition de classement. Quelques exemples de fichiers. Exemple de traitement par les archives de Moselle d'un fonds syndical. (fonds Paul Caspard) 	page 31	1

PREFACE

Monsieur Jean-Marie CONRAUD est ce que l'on appelle un « militant » syndical. Ses premières responsabilités il les a exercées dans la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (C.F.T.C.) dans une filature BOUSSAC à Senones. Le 1er mai 1954, il est secrétaire de l'Union départementale des Vosges de cette organisation syndicale. En 1963 il met en place l'Union Régionale -encore de la C.F.T.C. à cette date puis de la C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail). Il en est élu secrétaire général jusqu'en 1974. Pendant cette période il siège au Bureau de la Fédération nationale de la construction et du bois et au bureau confédéral. Il assumera ensuite la délégation interrégionale du C.L.A.P. (Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion)

Riche de son expérience à plusieurs échelons de l'organisation syndicale, il propose à ses camarades militants de la région un guide pour l'archivage de leurs documents. La démarche n'est pas commune, émanant d'un non-professionnel des archives ; plus originale encore est la publication de ce petit traité par une collectivité territoriale, le Département de la Moselle. Cela mérite quelqu'explication.

Balayons d'emblée toute arriére-pensée de récupération partisane. Les archives qui servent d'illustration au plaidoyer de M. CONRAUD sont, certes, nommément désignées comme étant celles d'un syndicat précis, l'auteur restreignant modestement son propos à ce qu'il connaît de l'intérieur. Mais certains confrères et moi-même avons estimé que tout ce qu'il écrit de l'intérêt des documents, des dangers qui les menacent, des consignes pour leur sauvegarde, leur traitement et leur exploitation, vaut aussi bien pour les autres organisations syndicales, même si certaines d'entre elles ont des politiques plus centralisatrices. Toutes ont en effet les mêmes fonctions de défense du monde du travail. C'est pourquoi, après avoir apporté notre appui à la journée d'étude sur les archives syndicales organisée le 8 décembre 1993 à Folschviller par le Centre de culture scientifique et technique du Bassin houiller et l'A.R.E.S.S.L.I., où ce guide fut présenté, nous avons, avec l'accord du président du Conseil général, pris la décision de diffuser ce modèle.

Car les historiens l'affirment, les archives propres des militants syndicaux et de leurs structures sont indispensables à la connaissance de l'histoire sociale d'une région donnée ou de l'évolution d'un secteur économique. Même si les archives publiques contiennent des informations utiles sur les statuts, sur les dirigeants, leurs actions publiques, les conventions collectives, les grèves, les élections professionnelles¹, elles ne saisissent pas bien les structures, les débats idéologiques internes, les rivalités et les dévouements, tous les problèmes du travail posés au quotidien.

M. CONRAUD l'a compris et il l'explique. Telle qu'il la rapporte, sa visée apparaît bien plutôt, en effet, d'ordre historique que gestionnaire. Son souci premier n'a pas été la rationalisation de « l'administration » de la machine syndicale, mais celui de la confortation de la mémoire des militants auxquels il veut éviter le sort des « oubliés » de l'histoire, privés d'identité. Finalement, il fait néanmoins coup double, ses conseils devant entraîner gain de temps, sûreté de l'information, constitution de bases de références et de preuves : suivre ses recommandations améliorera le fonctionnement du mouve-

ment; tant il est vrai que les archives définitives, à conserver comme sources de l'histoire future, se constituent en amont, jour après jour, sur la base d'une bonne identification des documents courants, d'un cadre de classement et de critères de tri.

Ajoutant à son expérience et à ses réflexions sur le syndicalisme un bon sens indéfectible, M. CONRAUD a rejoint sans fanfare la pratique des archivistes : récolement général des sources imprimées et manuscrites, respect du principe de provenance, recherche du «dossier maître » avant d'éliminer les redondances, organisation méthodique, cotation des pièces pour leur assigner une place fixe, repérage des sources complémentaires extérieures à l'organisation, voire création de sources nouvelles par la collecte de témoignages oraux, constitution d'outils de référence divers (fichiers de responsables, de militants...). Peut-être aurait-il pu insister davantage sur la rédaction du répertoire numérique final qui ajoute au cadre de classement les dates extrêmes des documents et surtout, quand il est publié, permet de diffuser au delà du cercle restreint des utilisateurs syndicaux, l'information sur la documentation conservée. Gageons en tous cas que bien des professionnels des Archives publiques tireront profit de son traité, lorsqu'ils se verront proposer les archives historiques du mouvement social.

Ce n'est pas un des moindres mérites de M. CONRAUD, en effet, d'avoir eu l'audace de recommander à ses pairs de confier leurs documents aux Archives départementales, comme certains l'ont déjà fait à titre individuel aux Archives de Meurthe-et-Moselle et de Moselle, entre autres. Il a rappelé aux militants que, quels que soient leurs bons soins, ils ne pourraient jamais disposer des conditions de conservation - sécurité, hygrométrie et température constantes, surveillance, restauration... que peuvent offrir les services publics, dont les agents, de surcroît, sont légalement tenus au secret professionnel. La signature d'un contrat de dépôt révocable, garantissant les droits du propriétaire, reconnu libre de définir lui-même les règles de communication de ses papiers au public, devrait achever de convaincre les plus méfiants.

Si, à plus ou moins longue échéance, la survie de la mémoire militante paraît liée au regroupement des fonds privés auprès d'organismes officiels, dans l'immédiat elle passe par cette prise de conscience de l'importance des archives qu'a voulu susciter M. CONRAUD. Puisse-t-il être entendu et ses conseils suivis : l'élargissement de son audience auquel voudrait contribuer cette publication, serait, sans nul doute, sa meilleure récompense.

Lucie ROUX,

Conservateur général du patrimoine des archives pour la région de Lorraine. Directeur des Archives départementales de la Moselle.

13 août 1994.

^{1 -} Cf. La contribution de Gérard DIWO à la journée de Folschviller, à paraître sous le titre «Esquisse des types de sources de l'histoire syndicale» aux Archives départementales de la Moselle.

Avant-propos.

Comment naît une passion pour les archives syndicales.

Je peux dire qu'en ce qui me concerne, cette passion est née tout à fait fortuitement. Au printemps de l'année 1981, les responsables de l'Union régionale C.F.D.T., qui préparaient un stage de formation pour une meilleure connaissance de l'organisation, se sont adressés à moi à peu prés en ces termes :

- "Il y a sept ans maintenant que tu as quitté ta responsabilité régionale après vingt années d'action militante. Comme "ancien" connaissant bien la "boutique" tu pourrais peut-être nous expliquer au cours de ce stage comment se sont élaborés au cours de son histoire régionale, les principes de base, les objectifs et les positions de notre organisation."

Programme ambitieux qui me paraissait néanmoins jouable puisque l'on me laissait un délai raisonnable pour la préparation de ce travail. De plus j'espérais trouver une bonne partie des réponses aux questions posées en consultant les archives des quatre Unions départementales de la Lorraine et de l'Union régionale. Quelle naïve illusion !

- En Moselle, lors d'un déménagement de local en 1976, deux bennes d'archives avaient été déversées dans une décharge publique. Curieusement et sans que je ne m'en explique très bien les raisons, on avait conservé la collection du Journal officiel...
- En 1979, un incendie avait ravagé les greniers où étaient entreposées les archives de l'Union départementale de Meurthe-et-Moselle.

- Dans les Vosges les inondations de 1947 avaient détruits un grand nombre de précieux documents que l'on n'avait pas pris la précaution de ranger hors de la portée de l'eau.

- En Meuse la situation n'était pas plus brillante. En 1957 on avait vendu 400 kilos d'archives à un collecteur de vieux papiers pour faire de la place dans des locaux trop exigus. Depuis cette date et toujours à cause d'un manque de place, on profitait des crues de l'Ornain qui passait derrière les bureaux pour se débarrasser du trop plein d'archives.

Pour moi le choc a été brutal. Etait-il possible de laisser disparaître une partie de l'histoire sociale de la région, toute l'originalité d'un courant significatif du mouvement syndical, toute trace de militants, militantes et responsables qui avaient marqué de leur empreinte le Mouvement ouvrier de notre région ? La réaction a été instantanée. Tout devait être mis en oeuvre sans tarder pour rechercher et collecter ce qui pouvait encore exister et essayer de reconstituer, même imparfaitement, une tranche d'histoire en voie de disparition.

Les pages qui suivent tentent de présenter la démarche employée pour atteindre cet objectif, les résultats obtenus, quelques utilisations concrètes des archives redécouvertes et quelques réflexions sur l'importance pour l'Histoire d'une bonne conservation de nos archives. Bien entendu il ne s'agit en aucun cas de présenter un modèle car les réalités des différentes organisations syndicales sont diverses et les démarches doivent être adaptées. Le témoignage qui suit présente une expérience, partagée très simplement, avec la seule ambition de sensibiliser un maximum de personnes à un problème trop longtemps négligé et de montrer qu'il n'est jamais trop tard pour commencer.

Jean-Marie CONRAUD

Première partie.

Une démarche militante et empirique.

Entrepris par un archiviste professionnel, ce travail aurait bénéficié de toute la rigueur scientifique nécessaire à une telle recherche. Personnellement je me suis engagé dans une démarche plutôt passionnée et militante, donc moins structurée et plus empirique. J'étais avantagé toutefois par une assez bonne connaissance des structures et des hommes, ce qui a bien facilité mon travail. Après coup on peut découper celui-ci en quelques grandes étapes significatives.

Le recueil de la mémoire écrite.

Au cours de cette première étape j'ai entrepris de repérer et d'explorer tous les endroits où pouvaient être trouvés des documents intéressants, c'est-àdire journaux, circulaires, bulletins, brochures, comptes-rendus, rapports de congrès, coupures de presse, notices biographiques, photos, enregistrements sonores, films d'amateurs etc. Finalement ces sources se sont révélées au fil du temps assez nombreuses. En voici les principales, classées en deux grandes catégories : les sources publiques et les sources privées.

Les sources publiques :

Les préfectures et les tribunaux d'instance.

Les préfectures pour les départements des Vosges, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle et les Tribunaux d'Instance pour la Moselle sont censés conserver les statuts des syndicats qui y ont été déposés. En général ceux-ci permettent de reconstituer la création des organisations. Par contre celle des équipes responsables qui s'y sont succédées est beaucoup moins facile. Tout simplement parce que de nombreux syndicats ont très souvent omis de signaler les changements intervenus dans la constitution de leurs équipes dirigeantes.

Les archives départementales et municipales.

Plusieurs types de documents intéressants peuvent être trouvés, avec un peu de travail et également un peu de chance, dans les dépôts d'archives publics : statuts anciens, journaux ayant fait l'objet d'un dépôt administratif, dossiers sur des conflits sociaux, résultats d'élections sociales, rapports des renseignements généraux, analyses préfectorales etc. Des déceptions sont pourtant possibles à ce niveau. Les collections de journaux sont très irrégulières. Par ailleurs une dérogation spéciale, pas toujours facile à obtenir, est indispensable pour pouvoir consulter des

documents ayant moins de trente ans d'âge. Enfin, les rapports de police doivent être généralement interprétés avec prudence. Malgré ces écueils et ces limites j'ai rarement perdu mon temps quand j'ai entrepris des recherches dans ces endroits où l'on peut toujours trouver aide et conseils quand on a bien expliqué ce que l'on recherche.

Le dépôt légal des périodiques de la Bibliothèque Nationale.

Je conserve un très bon souvenir de mes passages à l'annexe de Versailles de la Bibliothèque Nationale. Les collections de journaux syndicaux que je recherchais y étaient à peu près complètes. Mais de plus, j'y ai découvert des périodiques professionnels que j'ignorais. L'aide et la compréhension des responsables y a été remarquable. Cela tenait peut être au fait que ma premières visite avait été précédée d'un échange de correspondance précisant bien l'objet de la recherche, d'une part et les conditions de la consultation d'autre part.

Les sources privées :

Les organisations de base et les militants.

Si la négligence ou les accidents avaient fait disparaître une grande partie des archives des sièges départementaux de l'organisation j'ai rencontré heureusement des militants et des responsables locaux très soucieux de leur conservation. J'ai retrouvé auprès d'eux des documents intéressants venant de leur propre niveau de structure mais émanant également de leur union départementale ou de leur structure professionnelle. La seule difficulté rencontrée à ce niveau a tenu au fait que certains militants font de ces archives une propriété personnelle et ne veulent pas s'en défaire. Dans ce cas je me contentais de les recenser et de noter l'endroit où elles pouvaient être consultées éventuellement.

La confédération.

A l'autre bout de la chaîne j'ai consulté les archives nationales de l'organisation. A cet endroit, avec plus ou moins de bonheur, on peut retrouver des traces de la vie syndicale régionale : statuts, liste des représentants régionaux dans les instances nationales, positions prises par ces représentants dans les grands débats, syndicats représentés dans les congrès confédéraux, relevés des cotisations payées, rapports des délégués confédéraux dans les congrès départementaux etc. Personnellement j'y ai retrouvé des rapports de ces congrès, disparus ailleurs, mais qui avaient été soigneusement classés à leur retour par des délégués confédéraux, particulièrement consciencieux.

Les archives diocésaines.

Etant donné le caractère particulier de la C.F.D.T. pendant une partie de son histoire j'ai consulté également les publications et archives diocésaines de l'église catholique. Sur la période de l'entre deux guerres j'y ai trouvé quelques documents particulièrement intéressants.

DU BASSIN DE LONGWY

LONGWY, le 29 SEPTEMBRE 1948

à

Monsieur le Président de la Chambre syndicale de la sidérurgie de l'Est de la France 40, rue Gambetta, 40 NANCY

- - : - :

Monsieur le Président,

Nous gvons l'honneur de vous rappeller que depuis SAMEDI 26 SEPTEMBRE, nous avons fait part à Monsieur le Préfet de M. & M., de notre désir de voir convoquer le plus rapidement possible, la Commission Faritaire de la Sidérurgie pour essayer de trouver en commun une solution au conflit actuel.

Aujourd'hui, MERCREDI 29 SEPTEMBRE, aucune réponse n'a été donnée à nos responsables départementaux sur l'éventualité de la convocation de cette réunion paritaire, dont le principe avait été accepté par vous-même à la réunion paritaire d'informations du 22 SEPTEMBRE 1948:

Es Comité central de grève du bassin de Longwy a été amené ce matin à examiner la situation créée du fait de la carence patronale et la décision suivante a été prise :

Si un accord paritaire n'intervient pas rapidement, devant le mécontentement croissant et la colère des travail-leurs, les Membres du Comité central de grève dégagent leur responsabilité, quant au maintien intégral des mesures de Sécurité dans toutes les usines et mines du bassin de Longwy.

. Veuillez agréer, Monaieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Comité central de grève du bassin de Longwy (C.G.T.-C.F.T.C.-F.O: - M.F.F.) Un Repponsable,

Les journaux régionaux.

La presse régionale a généralement fait écho aux grands événements syndicaux ou sociaux et publié avec plus ou moins de fidélité les "communiqués" qui lui étaient transmis. Le dépouillement de cette presse est donc utile et intéressant. Je ne l'ai pas fait systématiquement, car cela demande énormément de temps, mais je l'ai fait ponctuellement sur une période ou un événement qui m'intéressait particulièrement. Bien entendu la prise en compte des articles de presse doit aussi se faire avec prudence car la vision du journaliste peut être influencée par son degré de connaissance, voire de sympathie, pour l'organisation.

Les autres confédérations syndicales.

Des informations utiles peuvent être trouvées dans la presse ou les publications des autres centrales syndicales. Elles donnent au moins une idée sur l'état des relations des organisations entre elles et permettent certains recoupements. Mais les choses ne vont pas toujours comme on le souhaiterait. Sous estimant sans doute le traumatisme provoqué par la scission C.F.T.C. - C.F.D.T. de 1964 j'ai été surpris de la résistance de certains syndicats restés C.F.T.C. à permettre la consultation de documents concernant une partie d'histoire qui avait été commune.

J'ai risqué également une consultation des archives des Chambres patronales. Je dois à la vérité de dire que je n'ai jamais été éconduit mais que je n'ai eu communication que de très peu de chose.

Les sources tenant à l'histoire particulière de l'organisation.

Etant donné, par exemple, le statut particulier du département de la Moselle entre 1870 et 1918 et le lien structurel entre les organisations syndicales alsaciennes et mosellanes, j'ai consulté avec intérêt les archives du Bas-Rhin et les documents historiques concernant le syndicalisme alsacien. J'ai tenté, mais sans grand succès à cause de ma méconnaissance de la langue allemande, d'élargir mes recherches à la province voisine de la Sarre.

Les études et ouvrages divers.

Un recensement et une consultation des mémoires universitaires peuvent révéler quelques bonnes surprises. On peut consulter également certains ouvrages de l'histoire régionale ou les livres consacrés à l'histoire nationale de l'organisation que l'on étudie. Cela peut également réserver des surprises. Ainsi dans l'ouvrage de Michel Launay intitulé "La C.F.T.C., origines et développement. 1919 - 1940." j'ai retrouvé des éléments concernant la C.F.T.C. dans le département de la Moselle que l'auteur, de passage à Metz, avait pu recueillir dans les archives de l'Union départementale avant la malheureuse destruction de 1976.

Enfin pour terminer, la consultation du dictionnaire biographique du mouvement ouvrier de Jean Maitron permet de retrouver des indications précieuses sur d'anciens militants ou responsables.

Le recueil de la mémoire des militants et responsables.

La description de cette deuxième étape nécessite moins de développement. Elle peut pourtant être très riche et en tous les cas particulièrement urgente. La mémoire des militants ou responsables peut en effet compléter précieusement le résultat des premières recherches. A ce stade ma démarche s'est déroulée en deux temps.

J'ai sélectionné une centaine de militants en commençant par les plus anciens et ceux qui avaient exercé des responsabilités importantes. Je leur ai adressé une sorte de grille écrite leur permettant de donner un certain nombre de renseignements les concernant personnellement ou concernant les organisations dans lesquelles ils avaient été actifs. Les résultats de cette démarche ont été mitigés. Certains ont bien développé leur histoire ne se servant de la grille que comme d'un support indicatif. D'autres ont répondu plus laconiquement aux questions posées.

L'analyse de ces réponses m'a permis de sélectionner de nouveau une liste de personnes dont il était particulièrement intéressant voire urgent de recueillir oralement les souvenirs. Après avoir sollicité leur accord et leur avoir bien expliqué les objectifs poursuivis je les ai rencontrés pour enregistrer une conversation sur bande magnétique. La réponse au questionnaire me permettait de préparer précisément ce contact.

A l'expérience il m'est apparu que pour entreprendre ce travail et en tirer le maximum d'efficacité il fallait disposer, entre la préparation et la transcription écrite de ces témoignages de pas mal de temps. Il est nécessaire également d'être équipé d'un matériel de bonne qualité et pourtant pas trop impressionnant. Enfin une certaine pratique de l'entretien est bien utile pour faciliter l'expression de l'interlocuteur sans l'orienter.

Les résultats de ce travail ont généralement été intéressants et complémentaires des premières découvertes. Le principal point faible tient au fait que si certains militants se souviennent bien d'événements petits ou grands qui les ont marqués ils ne sont pas toujours en état de préciser exactement l'endroit ou le moment où ils se sont déroulés.

La rédaction de documents chronologiques.

Après deux années de recherches le moment est arrivé de commencer à mettre un peu d'ordre dans les éléments déjà rassemblés. Cela devenait utile pour faire un premier bilan, constater les lacunes et préparer les outils nécessaires pour aller un peu plus loin. Ces outils se sont présentés sous forme de quatre documents écrits, un pour chaque département, allant d'une soixantaine de pages

pour le département de la Meuse à cent soixante pages pour le département de la Moselle.

Chacun de ces documents tentait de reconstituer la trame d'une histoire encore bien incomplète tout en réunissant des données susceptibles de sensibiliser les détenteurs d'archives ou de réveiller les mémoires. Ils comportaient tous :

- un déroulement chronologique de l'évolution de l'organisation dans le département.
- un rappel des événements importants.
- de nombreuses listes de responsables.
- la reproduction de documents anciens.
- une énumération des archives essentielles qui n'avaient pas encore été retrouvées.
- la reproduction du questionnaire adressé aux militants et dont il a été question plus haut.

L'organisation de débats collectifs.

La réalisation des documents chronologiques avait en réalité deux objectifs. Faire le point sur la recherche mais également, par une large diffusion, sensibiliser de nouveaux militants et responsables, éveiller leur intérêt et leur curiosité et susciter de nouvelles contributions.

Un nouveau processus a alors été mis en route. Il a consisté à réunir dans des rencontres décentralisées des groupes d'anciens responsables ayant lu le document provisoire concernant leur département. La pratique n'a pas été facile mais les résultats n'ont pas été négligeables. Tout d'abord à chacune de ces rencontres plusieurs participants sont arrivés avec des documents qu'ils avaient retrouvés : journaux ou tracts, mais également des photos voire de petits films tournés lors de manifestations ou bandes magnétiques enregistrées dans des congrès ou des sessions de formation.

Les débats ont ensuite été très riches, les souvenirs de l'un éveillant ceux des autres. Les controverses ont été fréquentes ce qui prouve bien que même lorsque l'on a vécu le même événement on n'en garde pas le même souvenir ou on n'en donne pas forcément la même interprétation.

Mais la plus grosse difficulté a été d'ordre technique. La transcription d'une bande magnétique ayant enregistré la discussion d'un groupe toujours passionné mais pas toujours discipliné n'a pas été facile, Toutes ces rencontres ont été suivies de nouveaux entretiens individuels.

Deuxième partie.

Le classement et l'exploitation des archives.

Dans la réalité les différentes étapes distinguées ici pour plus de clarté n'ont pas été aussi tranchées. Il y a eu parfois des chevauchements. Mais à la fin du processus, et c'est cela qui est important, une matière première encore incomplète mais déjà conséquente était rassemblée. Il restait à l'organiser pour la rendre utilisable.

Le traitement des documents retrouvés a commencé au fur et à mesure de leur collecte. Cela était indispensable pour ne pas être submergé, le moment venu par le classement d'un imposant tas de papiers rassemblés en vrac. Ce premier tri était nécessaire également pour la rédaction des documents intermédiaires. Il s'est fait sous des formes diverses.

Le classement proprement dit.

L'ensemble des documents a fait l'objet d'un premier classement en deux grandes catégories. Les archives venant des structures professionnelles, (syndicats et fédérations départementales et régionales), et celles qui concernaient des structures interprofessionnelles, (unions locales, départementales ou régionale). Les premières ont été classées ensuite par grands secteurs d'activité : charbon, fer, sidérurgie, textile, enseignants, cheminots, postiers etc. et dans un ordre chronologique. Quand l'abondance des documents le justifiait un ou plusieurs dossiers étaient ouverts pour une seule entreprise : Sollac, Pompey, Neuves Maisons pour la sidérurgie, par exemple.

Ensuite ce qui n'était pas du domaine spécifique de l'Union régionale a été partagé entre les départements respectifs et les unions locales concernées. Enfin à l'intérieur de ces derniers dossiers un autre classement a été effectué selon les types d'activités : activités statutaires, actions revendicatives, activités de formation, évolution des adhérents etc.

En même temps que ce classement j'ai entrepris un certain nombre d'autres travaux préparant l'utilisation postérieure de ces archives.

Un fichier des responsables.

Ce fichier se présente sous deux formes. Le syndicalisme étant par nature une activité collective j'ai enregistré, pour commencer, les équipes de responsables des syndicats ou autres structures et ceci à différentes époques quand cela était possible. Ce travail était facilement réalisable quand les organisations avaient bien signalé, comme cela devrait toujours se faire, leurs changements de responsables dans les Préfectures ou aux Tribunaux d'Instance. Mais malheureusement cela n'était pas toujours le cas.

Le deuxième fichier est individuel. Il concerne une bonne centaine de dirigeants et recense pour chacun d'eux leurs particularités, leurs responsabilités successives et les actions importantes auxquelles ils ont été mêlés. Ces documents rassemblés peuvent être la base de biographies ultérieures.

Un fichier des journaux et bulletins syndicaux.

Comme il ne m'a pas été possible, loin s'en faut, de reconstituer une collection complète des journaux et bulletins, j'ai établi une fiche pour chacun de ceux que j'ai découverts en précisant leurs caractéristiques, leurs titres successifs, leur période de parution, et surtout les endroits où on pouvait les trouver pour les consulter : centres d'archives, Bibliothèque Nationale etc.

Un fichier des sommaires des journaux interprofessionnels.

Etant donné l'énorme travail que cela représente ce fichier a été limité aux journaux interprofessionnels départementaux : "La Liberté ouvrière" pour le département de la Moselle, "La Lorraine sociale" pour le département de la Meurthe-et-Moselle et "Les Vosges sociales" pour le département des Vosges. Pour chacun d'eux j'ai relevé tous les sommaires Quand je le jugeais utile certains articles étaient recopiés intégralement ou résumés. Quand cela était possible je joignais des photocopies.

Un fichier des résultats d'élections professionnelles.

Etant d'une certaine manière une sorte de baromètre de la représentativité, les résultats d'élections professionnelles ont fait l'objet d'un traitement particulier. Qu'il s'agisse des élections des représentants du personnel dans les entreprises

ou des élections plus générales aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale ou aux conseils de prud'hommes. Ces résultats une fois rassemblés permettent la réalisation de toutes sortes de courbes et tableaux permettant de suiyre l'évolution de l'influence de l'organisation.

Les albums de photos.

Les photographies rassemblées ont été classées par département et secteur professionnel. La grosse difficulté dans le classement des photos tient au fait qu'elles sont rarement localisées et datées, ce qui rend leur utilisation aléatoire. Dans certains cas une datation et une localisation approximatives peuvent se faire en se basant sur le texte des banderolles, en reconnaissant tel ou tel responsable ou en distinguant une particularité du paysage ou du site urbain dans lesquels se déroule une manifestation. Mais cela ne donne aucune certitude d'exactitude.



29 mai 1968. La place Stanislas à Nancy.

eisblatt



Perkündigungsblatt für die gerichtlichen Anzeigen.

Paraît le Mardi, Jeudi et Dimanche Abonnement's par trimestre: Saarburg 1 Mk. sans portage Dehors 1,26 Mk. factage non compris Annonces 12 Pfennig la ligne Réclames 25 Pfennig la ligne

Téléphone No. 74.

DE SARREBOURG

ur la publication des Avis et Annonces judiciaires.

ig.

Nr.410

35° Année,

Mardi, le 18 septembre 1906.

rner bajür gejorgt werden, ırichtung stets reines Wasser nge vorhanden ift, und baß er an Ort und Stelle oder ume aus abgeleifet werben

ind an trodenen, bor. Beritten Orten aufzubemahren. bes Teiges mit ben Fugen

hen bes Brotes benutte erneuert werben. inicht auf dem blogen Buß.

en. § 9.

Liegen auf ben jur ber-rung bon Badwaren beib bergleichen ift unterfagt. nehmer haben für ausreich. in in den Arbeiteraumen gu

§ 10. umen find täglich zu reinig-id zwar in jedein Arbeite. iner, aufzuftellen.

uf ben Gugboden ift verboteir. Schnupfen und Rauen bon cheitsraumen und mahrend

§ 11.

e burfen ju anderen, mit igen Betriebe nicht verein-besondere als Walch. Schlafcht benugt werden.

§ 12.

e find bon Ungeziefer frei reinlichem Buftande zu er-mindeftens einmal grundlich ifboden muffen taglich, Die icht mit Rall geftrichen find einmal abgewaschen werben. verwendeten Tijche, Gerate, bergleichen burjen nicht gu bezweden benußt und muffen nd erhalten werben.

e tatigen Personen nuffen : minbestens mit Beintleib t sein.

tedenden oder edelerregenden nicht beschäftigt werden.

§ 15. beitern bom Betriebsunter-

SARREBOURG.

Cent ouvriers, parmi les quels environ un quart d'Italiens ainsi que plusieurs patrons avaient répondu à l'appel qui les convoquait dimanche après-midi à une réunion publique dans la grande salle de l'Hôtel des Vosges; la salle était archi-comble. Le commissaire en uniforme et deux sergents de ville en casque étaient également là. Après la formation du bureau et quand on eut fait évacuer la salle aux jeunes gens de moins de 21 ans — c'est la nouvelle loi qui le veut — le secrétaire des associations chrétiennes, M. Kuhn, prit la parole et fit la conférence annoncée. Il traita de l'importance des associations chrétiennes dans la lutte sociale actuelle. lutte sociale actuelle. Après avoir expliqué la création et le développement des associations d'ouvriers, l'orateur qui possède bien son su-jet dit qu'il fallait que l'ouvrier fût organisé, s'il voulait sortir vainqueur dans la lutte pour l'existence. Et seulement en ce cas il pourra obtenir un salaire correspondant à son travail et lui permettant de nourir convenablement lui et les siens, car, disent les politiciens économistes de nos jours, le travail est une mar-chandise qui doit être payée ce qu'elle vaut. "Tel travail tel salaire" dit-il et afin d'obtenir cela, l'ouvrier doit entrer dans l'association chrétienne. Celle-ci compte actuellement 350,000 membres et possède un fonds d'en-viron 250,000 mk. que les sous des ouvriers ont produits. Il cita comme exemple la grève des salines de Dieuze qui vient de se termi-ner heureusement. Elle a duré sept semaines et le syndicat chrétien a versé environ 28,000 mark aux ouvriers, leur payant 12 mk. par semaine, afin de pouvoir mener cette lutte à bonne fin. Mais ce n'est aussi que grâce à l'entrée des ouvriers de Dieuzo dans le syn-dicat qu'ils ont pu obtenir plein succès. Les ouvriers qui étaient mal payes recevront désormais une augmentation de 40 à 60 pfg. par jour et une commission permanente d'ouvriers est nommée pour traiter les questions de salaires et autres avec la direction.

De même, les ouvriers de Sarralbe ont at-teint leur but et là aussi le syndicat a versé près de 18,000 mk. aux grévistes. Cependant la grève est le dernier moyen et on ne doit y recourir quand tous les autres ont été épuisés — c'est une arme à deux trunchants qui fait du mal à tous. Et si les entrepreneurs se coalisent, si les patrons se syndiquent dans le but de défendre leurs intérêts, l'ouvrier doit à plus forte raison en taire autant. L'orateur termina sa conférence que les as-sistants suivèrent avec un grand intérêt, en

de provenance russe a sensiblement diminué. On sait que depuis une dizaine d'années le commerce des oies russes était très important en Allemagne. Si le trafic d'oies russes n'augmente pas bientôt, une augmentation des prix pour les oies est inévitable. Cette année les prix sont déjà plus élevés que les années précédentes.

Toujours du sang-froid. - La direction supérieure des postes invite les employés préposés au service téléphonique de garder le sang-froid jusqu'à l'extrême et de ne porter plainte pour insultes que dans le cas où ces dernières atteignaient l'honneur des employés.

Un compagnon a til le droit de corriger un apprenti? — Non! Le tribunal échevinal de Barr vient d'en décider ainsi. Un compagnon menuisier s'était arrogé le droit de correction à l'endroit de l'apprenti lequel reçut quelques mornifles et "taloches. Le compagnon a été condamné à 20 m. d'amende.

La loi sur les vins. - Dans sa séance du 8 courant, la Chambre de commerce de Metz, après délibération, a décidé d'appuyer la résolution prise par l'Association des mar chands de vins alsaciens, à laquelle les in téressés lorrains ont adhéré. Cette résolution

a la teneur suivante "La situation actuelle du commerce des vins ne peut subsister plus longtemps. La loi sur les vins du 24 mai 1901 doit être modifiée sans retard. Il faudra obtenir: 1º l'introduc tion d'un contrôle uniforme pour tout l'Em pire, avec contrôleurs à chaque Bureau cen trale; 2º l'introduction d'un impôt d'Empire sur les vins pour couvrir les frais du con trole, éventuellement déclaration préalable du sucrage avec registre controle des entrées et sorties; 3° une nouvelle réduction de la los sur les vins, notamment du § 2, alinéa 4 dans Icquel il y aurait lieu de supprimer l'ex pression vague: "der nicht erheblichen Ver mehrung" (augmentation insignifiante). Le gouvernement devra être mis en mesure de gouvernement devra être mis en mesure de s'opposer avec succès à toute augmentation exagérée, avant tout par une limitation du lieu et non pas du temps. Le coupage des vins blancs avec des vins rouges devra con tinuer à être autorisé. La nouvelle rédaction de la loi devra clairement et nettement in diquer ce qui est permis et ce qui est inter dit."

La Chambre est d'avis que le contrôle, tel qu'il est pratiqué dans notre pays, offre les meilleurs moyens, tant au gouvernement qu'au tribunaux, pour combattre les abus si souven signalés; que cependant le maintien du droi de coupage des vins blancs avec des vins

Troisième partie.

Quelques utilisations possibles des archives.

La constitution de ce fonds d'archives de la C.F.D.T. en Lorraine a permis déjà quelques réalisations concrètes utiles à l'organisation mais qui ont également contribué à l'élargissement de la sensibilisation à la conservation des archives. Bien entendu ces quelques exemples ne sont pas limitatifs

De nouvelles activités de formation.

C'est d'ailleurs, comme nous l'avons vu, un besoin dans la formation qui a tout déclenché. Jusque là la présentation de l'organisation, de ses évolutions, de ses objectifs et de ses revendications se faisait le plus souvent à partir de la seule histoire nationale. Sans que celle ci soit abandonnée, bien entendu, des illustrations concrètes plus proches des militants ont permis une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension d'éléments de base importants.

Une exposition.

Avec un certain nombre de documents retrouvés, (photos, journaux, tracts, bulletins etc.) une cinquantaine de panneaux d'exposition ont été réalisés. Cette présentation historique originale et parlante a été utilisée dans les activités de formation mais également dans d'autres manifestations comme des congrès par exemple.

Une synthèse historique écrite.

Le travail de recherche entrepris pour reconstituer les archives de la C.F.D.T. a bénéficié à un moment donné d'une subvention publique. En contrepartie un rapport écrit devait être rendu au bout de trois ans avec les justificatifs de dépenses Les premiers documents départementaux dont nous avons parlé plus haut ont alors été retravaillés et largement complétés pour aboutir finalement à un travail de 750 pages restituant, à la mesure des documents retrouvés, une histoire de la C.F.T.C. et de la C.F.D.T. en Lorraine de 1894 à 1970.

Quelques années après, l'idée a été lancée de tirer de cette première mouture un peu imposante, un ouvrage limité à 350 pages qui porterait sur la période 1894 - 1965. Ce livre, "Militants aux travail", a été édité en 1988 par les Editions Serpenoise et les Presses Universitaires de Nancy. Cette publication a rencontré un certain succès du fait, sans doute, qu'il s'agissait de la première histoire régionale de l'organisation.

Un document de sensibilisation.

En 1983 un autre document écrit de sensibilisation à la conservation des archives a été diffusé dans tous les syndicats par le canal du bulletin régional. Sous le titre "Pour conserver la mémoire du mouvement ouvrier, sauvons les archives syndicales" il expliquait l'importance de la conservation des archives, donnait un certain nombre de conseils dont certains sont rappelés dans le chapitre suivant et proposait un système de classement.



Une première

synthèse

historique

Quatrième partie.

Quelques conseils pratiques.

Que faut-il conserver?

Le tri des archives est un des premiers problèmes rencontrés, car la nature des documents à conserver est très diverse :

- journaux tracts -affiches.
- bulletins circulaires.
- conventions collectives statuts accords d'entreprises règlements intérieurs.
- résultats d'élections sociales ou professionnelles.
- comptes-rendus de réunions de représentants du personnel.
 (comités d'entreprise délégués du personnel commissions paritaires etc.)
- rapports et comptes-rendus des réunions statutaires (congrès conseils ou bureaux)
- motions résolutions prises de positions.
- composition des instances syndicales.
- dossiers de conflits.
- documents financiers et évolution des adhérents.
- courrier.

A priori tout cela est intéressant ou le deviendra un jour. Et pour une organisation moyenne cela peut représenter rapidement un volume de documents relativement important. Pour éviter d'être submergés nous pourrions déjà convenir d'une première règle importante :



CHAQUE ORGANISATION NE CONSERVE DANS SES ARCHIVES QUE CE QU'ELLE A PRODUIT ELLE MEME.

Par exemple:

Le syndicat des métaux de X...produit un certain nombre de documents énumérés ci-dessus. Mais en plus il va recevoir une certain nombre de publications de sa fédération, de son union départementale ou de sa confédération sous forme de journaux, circulaires, bulletins ou rapports. S'il veut tout conserver il lui faudra beaucoup de place. Or les archives d'un syndicat ou d'une section d'entreprise n'ont pas besoin de conserver indéfiniment l'ensemble des documents produits par tous les échelons de son organisation. Il n'en découlera aucun problème si chacun de ces échelons assure correctement la conservation de ses propres archives. Le cas est trop fréquent de ceux qui, voulant tout conserver, ont fini par tout détruire.

Mais il ne suffit pas de conserver, il faut ranger et classer. Avant toute chose une deuxième règle s'impose :



CHAQUE DOCUMENT CONSERVE DOIT ETRE PARFAITEMENT IDENTIFIE.

Combien de fois, en triant des liasses de documents retrouvés on est arrêté ou on perd beaucoup de temps à cause d'une négligence très courante : la non identification du document.:

- Photos ou articles de journaux sans date.
- Notes sans mention d'auteur etc.

Pour être utile et exploitable un document doit pouvoir répondre à trois questions:

- QUI ?

- Quel est l'auteur du document ? - Quelles sont les personnes qui figurent sur la photographie?

- QUAND?

- Quelle est la date du document ?

Il s'agit, bien entendu de la date complète. De nombreux comptesrendus sont simplement datés du jour, par exemple le 10 avril. Quand les destinataires les ont reçus ils savaient de quelle année il s'agissait. Quand on veut exploiter ce document 20 ou 30 années plus tard, cela est moins évident.

- OU?

- A quel endroit cela s'est-il passé?

Cela n'est pas toujours évident non plus après coup. Une photo représentant un piquet de grève et quelques C.R.S. ou une manifestation dans la rue, cela est assez courant. C'est plus intéressant si l'on peut localiser l'événement.

Pour faciliter le classement des archives et encore plus leur exploitation future il serait utile qu'au moment de la production d'un document, tract, motion, bulletin, etc. soient indiqués sur le document lui même la date et le lieu de sa production. Cela devrait devenir un réflexe. Il ne faut pas beaucoup de temps pour ajouter au bas d'un tract.

Syndicat des métaux C.F.D.T. des Vosges. Epinal le 26 octobre 1982.

De même avant de ranger une photo ou un article de presse dans un dossier ou un classeur il ne faut pas beaucoup de temps pour noter la date et les noms pour la photo, la date et le titre du journal pour les articles de presse. Il en faut en tous les cas beaucoup moins que quand il faut faire ce travail après coup. Et on ne risque pas que des documents heureusement sauvés de la destruction, perdent beaucoup de valeur par cette négligence.

Ce travail réalisé, une troisième règle est indispensable pour que ces archives se conservent bien et soient utilisables :

Les archives doivent être protégées.

Il serait trop long de traiter dans ce bref document de l'ensemble des problèmes de conservation. Ils existent et ils sont très complexes. La nature des encres et des papiers actuels, les supports nouveaux pour les sons et les images ne donnent malheureusement pas une garantie d'éternité à nos documents. Par ailleurs les archives sont souvent reléguées dans des sous-sol. Quelques règles sont à respecter si l'on veut éviter des dégradations trop importantes.

Les documents doivent être protégés de l'humidité qui amène des moisissures. Un papier moisi contamine les autres.

La sécheresse rend papiers et reliures cassants. Il faut aérer le local régulièrement.

La lumière du jour et le soleil brûlent le papier et décolorent les encres. Les documents doivent être à l'abri.

Il faut éviter les voisinages dangereux, comme une chaudière et ne pas fumer près des papiers. Prévoir un extincteur bien en vue n'est pas superflu. Les documents bien serrés brûlent moins facilement. En cas d'incendie, n'utiliser l'eau qu'à bon escient pour ne pas entraîner des dégâts plus importants encore.

Se méfier des insectes et des rongeurs. Vérifier périodiquement le local.

Pour éviter les vols, maintenir le local fermé à clef.

Ne jamais réparer une feuille déchirée avec du scotch qui jaunit, se deséche et abîme la surface écrite.

Ne pas conserver les trombones qui risquent de rouiller.

Conserver les journaux à plat, non pliés, dans des boites à l'abri de la lumière et de la poussière.

En résumé vous trouverez sur la page suivante une liste non limitative des dangers qui guettent nos précieux documents. Essayons de les en protéger dans toute la mesure de nos moyens.



Les ennemis des archives.

⇒ Le manque de temps.

Il aboutit à tout entasser sans rien trier ni classer au fur et à mesure et à se défaire un jour de ce qui encombre et qui ne semble plus utile pour l'action immédiate.

⇒ Le manque de place.

Les locaux syndicaux ne sont jamais suffisamment spacieux pour tout ce que l'on voudrait y faire. Aussi quand il faut faire de la place pour loger un nouveau matériel ou un nouveau responsable, les archives sont souvent sacrifiées.

⇒ Le manque de méthode.

Ne sachant ni ce qu'il faut conserver ni comment le conserver, le plus souvent on détruit tout au fur et à mesure, ou bien, ce qui revient au même, on entasse tout sans méthode et on dé truit tout quand cela d evient trop gênant.

⇒ Le manque de précautions.

Les archives, qu'elles soient écrites, sonores ou visuelles sont particulièrement fragiles et ne résistent pas bien longtemps à un excès de chaleur, de lumière ou d'humidité. Les insectes et autres rongeurs en font également leur régal.

⇒ Le manque de respect pour le passé.

Certains militants ou responsables ont tendance à penser que les affaires sérieuses vont commencer avec eux et que ce qui s'est fait auparavant ne présente pas un grand intérêt. Ils font alors le vide des archives antérieures sans le moindre scrupule

BIEN RANGER POUR POUVOIR CONSULTER.

Pour pouvoir être consultables ultérieurement les archives doivent être classées et rangées soigneusement Les systèmes de classement sont très divers : alphabétique, géographique, numérique, chronologique , thématique etc.. De plus ils peuvent être combinés entre eux. Mais ils doivent surtout être adaptés au volume d'archives et à la nature de l'organisation. Vous trouverez une proposition de classement en annexe. Une fois classées, les archives doivent être rangées soigneusement.

Utiliser des classeurs d'archives.

Un rangement d'archives ne peut pas consister simplement dans leur entassement dans une caisse ou une armoire. De nombreux outils de rangement existent : chemises, sachets, classeurs d'archives cartonnés, etc. A l'expérience ces derniers sont assez pratiques. Ils présentent de nombreux avantages :

- Ils ne sont pas trop onéreux.
- Ils sont résistants.
- Ils abritent du soleil et de la poussière.
- Ils se rangent très facilement sur un rayonnage ou dans une armoire.
- Ils peuvent facilement supporter une identification des documents qu'ils renferment.

Il va sans dire que l'utilisation de ces classeurs cartonnés n'exclut pas un premier rangement dans des dossiers ou des chemises.

Choisir le lieu de rangement.

Comme nous l'avons vu déjà de nombreux dangers guettent nos archives : l'eau et l'humidité, le feu ou une atmosphère trop sèche, sans oublier les souris, petites ou grosses. La disposition et le rangement des documents doivent indiquer clairement en effet au camarade étourdi qui cherche un emballage pour son casse croûte qu'il doit aller se le procurer ailleurs.

Il est essentiel d'éviter que les archives d'une organisation soient conservées chez un responsable. S'il est appelé un jour à déménager ou plus encore s'il vient à décéder, les archives courent un très grand risque. Les archives doivent être liées à la responsabilité et non pas au responsable. C'est le seul moyen pour qu'elles ne disparaissent pas au gré des déménagement ou des changements de responsable.

Dans le cas où une section d'entreprise ou un syndicat rencontrerait des problèmes de place pour la conservation de ses archives il lui est recommandé de s'adresser à son union départementale ou à sa confédération.

UNE AUTRE SOLUTION A LA PORTEE DE TOUS : LE DEPOT AUX ARCHIVES PUBLIQUES.

Il est possible en effet de confier ses archives aux dépôts publics municipaux ou départementaux. Ce dépôt peut-être garanti par un contrat dont vous trouverez un modèle ci-dessous. Ce contrat règle les modalités de transfert, les conditions de consultation et précise le propriétaire des documents déposés. Il est susceptible de régler dans de bonnes conditions, la sauvegarde et la consultation de nos archives. Le modèle de contrat qui suit n'est qu'un exemple qui peut être adapté selon les exigences éventuelles du déposant.

Modèle de contrat.

Contrat de dépôt des archives de la C.F.D.T.

Entre les soussignés, Monsieur X... agissant en qualité de secrétaire général de l'union.......dûment mandaté par cet organisme d'une part et Monsieur Y... directeur des archives du département Z...d'autre part, ont été faites les conventions suivantes.

Article premier - L'Union......déclare par les présentes déposer à titre révocable aux Archives départementales du département de......la portion de ses archives dont un état succinct est annexé aux présentes.

- Article 2 Le dépôt est réciproquement consenti et accepté par les parties aux conditions ci-dessous énoncées.
- Article 3 Les archives départementales assumeront la responsabilité des documents consignés dans l'inventaire qui en sera dressé dans le plus bref délai possible.
- Article 4 Le déposant donne une autorisation permanente et générale de communication selon les lois, décrets et règlements qui régissent les archives départementales pour tout document ayant plus de vingt années d'ancienneté. Les documents plus récents n'étant communiqués qu'avec une autorisation écrite et particulière du déposant.
- Article 5 Les conditions de communication prévues à l'article précédent sont applicables aux documents de toute nature, qu'il s'agisse des originaux ou de leur reproduction photographique.
- Article 6 Le déposant stipule que les documents déposés par lui aux Archives départementales qui font l'objet des présentes conventions, deviendront à l'expiration d'un délai de 50 ans, propriété du département pour être intégrés aux collections des archives départementales, à moins que le dépôt n'ait été dénoncé antérieurement.

Appel à tous les salariés, commerçants, et à toute la population de la vallée de la Fensch

Demain Jeudi, le 9 Mars, dans un

grand Meeting

qui aura lieu à Hayange, Place du Marché à 16 heures, sera débattu le point de vue de la situation du département et de la lutte entreprise par la classe ouvrière des Etablissements de Wendel et S.M.K. pour l'octroi des 3.000 francs.

Différents orateurs prendront la parole.

Assistez en masse à ce Meeting, c'est un devoir pous tous, quelle que soit l'appartenance syndicale.

Le Comité Central de grève.

En guise de conclusion.

NE PAS ETRE LES OUBLIES DE L'HISTOIRE

"Je définis volontiers l'Histoire comme un besoin de l'Humanité, le besoin qu'éprouve chaque groupe humain à chaque moment de son évolution de chercher et de mettre en valeur dans le passé, les faits, les événements, les tendances qui préparent le temps présent, qui permettent de le comprendre et qui aident à le vivre.

Lucien Febvre.

UNE HISTOIRE INCOMPLETE.

J'ai souvent été frappé par le façon dont s'écrit l'histoire industrielle. Il y est question le plus souvent de techniques, de marchés, de bâtiments, de capitaux et de familles patronales. Quand on y trouve un chapitre social, il évoque généralement "les oeuvres sociales" de l'entreprise. Mais il n'y est guère question des travailleurs et encore moins de leurs organisations syndicales et de leurs luttes.

On pourrait faire à peu près le même constat pour l'Histoire en général. Il y a sans doute dans cet "oubli" des raisons idéologiques mais on doit reconnaître également que les chercheurs les mieux intentionnés sont souvent découragés par l'absence de sources originales sur la vie syndicale. Investis dans l'action au jour le jour, préoccupés par les graves problèmes de l'heure, les responsables syndicaux ne sont pas prioritairement préoccupés par la conservation de leurs archives. Ce qui compte c'est ce qu'il est possible d'entreprendre aujourd'hui. Cette réaction est sans doute compréhensible mais elle prive ceux qui viendront après nous d'une mémoire dont ils auront besoin à leur tour.

NE SOYONS PAS LES OUBLIES DE L'HISTOIRE.

Le syndicalisme représente une force originale, un volume d'efforts, d'actions, d'expériences et de résultats qui doivent être absolument conservés. Et chacun d'entre nous doit s'interroger sur sa responsabilité et son rôle dans cette sauvegarde qui permettra de conserver l'histoire du mouvement syndical. Les adhérents, les militants, les responsables participent chacun à leur place à l'Histoire de leur temps. Ce sont eux qui la font. A condition de laisser des traces.

On ne connaît l'histoire des civilisations anciennes que par les documents qu'elles ont laissés, quelle que soit la nature de ces documents : sculptures, textes écrits, dessins, monnaies etc. Aujourd'hui les Archives nationales, départementales ou municipales et bien d'autres institutions conservent les documents qui permettent aux historiens de faire leurs recherches.

Il est donc indispensable que nous-mêmes laissions des "traces", c'est-à-dire des documents classés et accessibles. Faute de cela, nous serons pour les générations futures, pour nos propres successeurs et pour les historiens "les oubliés de l'histoire" et nous aurons manqué à l'élémentaire solidarité entre les générations.

UNE MEMOIRE POUR FACILITER NOTRE ACTION.

La conservation des archives syndicales ne sera pas seulement utile pour ceux qui viendront après nous. Elle peut également nous aider à mieux comprendre un certain nombre de phénomènes actuels. Nos responsabilités et notre action d'aujourd'hui ne sont pas coupées de ce qui s'est passé hier. Ne soyons pas des "amnésiques" de l'histoire sans référence à nos origines, à l'évolution et aux activités antérieures de nos organisations.

Sur le problème de la syndicalisation, si préoccupant en ce moment, l'histoire nous dit, par exemple, deux ou trois choses qui peuvent éviter le découragement. Tout d'abord qu'en France le fait syndical n'est jamais acquis une fois pour toutes par les travailleurs et difficilement admis par les employeurs. Qu'en conséquence la permanence de l'adhésion suppose un étroit contact entre le militant et le syndiqué. Elle nous apprend aussi que la courbe des adhérents a toujours été en dents de scie. Les périodes de forte adhésion (1920 - 1936 - 1945 - 1968) ont été suivies d'autant de périodes de désaffection. Elle nous rappelle également que les adhésions ont été d'autant plus fidèles que les adhérents y trouvaient quelques services pratiques intéressants.

Alors que vont se multipliant les contrats précaires il n'est sans doute pas inintéressant de regarder et d'analyser dans quel contexte, avec quel arguments et par quelles luttes se sont mis en place et améliorés progressivement les statuts et les conventions collectives entre 1950 et 1970. Bien entendu il ne s'agit pas de répéter les mêmes choses dans un contexte radicalement différent mais d'analyser, de comparer et d'adapter.

Connaître notre histoire c'est enrichir notre réflexion et nos connaissances, c'est relativiser les situations que nous vivons, c'est être en mesure de mieux préciser nos objectifs et les meilleurs moyens de les atteindre.

ANNEXES

UNE PROPOSITION DE CLASSEMENT.

QUELQUES EXEMPLES DE FICHIERS.

LE TRAITEMENT D'UN DEPOT SYNDICAL PAR LES ARCHIVES DE LA MOSELLE.

UNE PROPOSITION DE CLASSEMENT.

Les systèmes de classement sont très nombreux et doivent être adaptés à la quantité de documents à classer et à la nature de l'organisation. Ils ont tous le même objectif. Il s'agit de donner à chaque document à classer, une place logique et facilement repérable afin de pouvoir le retrouver en cas de besoin.

Le pré classement.

A ce premier stade on peut se trouver devant deux types de documents :

- des séries : il s'agit de documents ayant une suite chronologique.:

par exemple - des journaux

- des bulletins.
- des comptes-rendus, etc...

Ils sont classés méthodiquement, le plus ancien se trouvant au fond et le plus récent au dessus.

- des dossiers : il s'agit d'un ensemble de documents ayant trait au même sujet, par exemple :
- le dossier regroupant l'ensemble des documents statutaires de l'organisation officialisant son existence juridique.
 - le dossier concernant un conflit etc...

Le classement proprement dit.

Il est utile d'adopter au départ pour principe que tout dossier doit être référencé, c'est- à-dire muni d'une cote qui l'identifie, lui et lui seul. A titre d'exemple nous vous proposons ci-dessous une cotation de type alphanumérique qui peut vous aider.

Le système proposé utilise une cote à trois éléments : chiffre, lettre, chiffre. Les chiffres pouvant être augmentés à l'infini, elle offre ainsi un cadre de classement ouvert.

Exemple: 1 A 1 - 2 A 1

1B1-2B1

La lettre de série correspond aux articulations méthodiques ou grands thèmes de classement :

Exemple: A: documents constitutifs.

B : documents concernant les réunions satutaires.etc...

Le chiffre, devant la lettre, permet de constituer des sous-séries méthodiques correspondant à des thèmes particuliers ou à des types de documents.

Exemple: 1 A: statuts.

2 A: Composition des conseils et bureaux.etc...

Le chiffre après la lettre correspond au dossier.

Exemple: 1 A 1: première déclaration du syndicat et récépissé.

1 A 2: modification des statuts etc...

Un quatrième élément pourrait intervenir si on le souhaitait, pour identifier, par exemple pièce à pièce chacun des statuts.

Exemple: 1 A 2/1: statuts de 1960.

1 A 2/2 : statuts de 1965.

Avec cette méthode, la grille de classement suivante pourrait répondre aux besoins d'un syndicat ou d'une section syndicale. Chacun ne retenant, bien entendu, que les rubriques qui lui sont utiles ou en ajoutant d'autres si nécessaire.

- A - Documents constitutifs

- 1 A Statuts
 - 1 A 1 première déclaration du syndicat et récépissé.
 - 1 A 2 modifications successives aux statuts.
- 2 A Conseils et bureaux.
 - 2 A 1 compositions successives des équipes.
- B Documents concernant les réunions statutaires.
- 1 B Les comptes-rendus des assemblées générales.
- 2 B Les comptes-rendus des réunions de conseil syndical.
- 3 B Les comptes rendus des réunions de bureau.

- 4 B Les comptes rendus des commissions ou groupes de travail.
- 5 B Les positions prises dans d'autres structures de l'organisation.
- 6 B Courrier concernant les instances.
- C Documents concernant l'information.
- -1 C L'information interne.
 - 1 C 1 Les bulletins.
 - 1 C 2 Les circulaires.
- 2 C L'information externe.
 - 2 C 1 Les journaux du syndicat.
 - 2 C 2 Les tracts.
 - 2 C 3 Les affiches.
 - 2 C 4 Les communiqués à la presse.
 - 2 C 5 Les documents sonores.
 - 2 C 6 Les documents photographiques.
- 3 C Courrier concernant l'information.
- D Documents de formation.
- 1 D Les programmes de formation.
- 2 D Les participants aux stages.
- 3 D Courrier concernant la formation.
- E Documents concernant les actions.
- 1 E Les cahiers de revendications.
- 2 E Les conventions et accords collectifs.
- 3 E Les grèves.
- 4 E Les actions juridiques.
- 5 E Les relations avec les autres syndicats.
- 6 E Courrier concernant les actions.

- F - Documents concernant les tâches de délégation ou de représentation.

- 1 F Les résultats des élections professionnelles : délégués du personnel, délégués au comité d'entreprise ou aux commissions paritaires etc...
- 2 F Désignation de représentants dans différents organismes ou institutions.
- 3 F Comptes-rendus des réunions
- 4 F Courrier concernant les délégations et représentations.
- G Documents administratifs et financiers.
- -1 G Les documents administratifs.
 - 1 G 1 Titres de propriété ou baux de location.
 - 1 G 2 Dossiers des salariés éventuels de l'organisation.
- 2 G Les documents financiers.
 - 2 G 1 La collecte des cotisations.
 - 2 G 2 Les relations financières avec les autres structures de l'organisation.
 - 2 G 3 Les livres comptables.
 - 2 G 4 Les factures.
- 3 G Courrier concernant l'administration.

Comme on le voit, la combinaison des lettres et des chiffres permet la création d'autant de rubriques que nécessaire et toutes les démultiplications possibles selon la quantité de documents à classer et le type d'organisation. Les dossiers trouvent tout naturellement leur place dans ce système. Pour les séries les choses sont aussi simples. Prenons l'exemple des comptes-rendus du conseil syndical. Nous les avons classés en 2 B . Il suffit ensuite de reprendre l'ordre chronologique. Cela donnera :

- 2 B 1 Les comptes-rendus de 1975 à 1980.(la période prise en compte variant avec le volume des documents et les capacités du carton d'archivage.)
 - 2 B 2 Les compte rendus de 1981 à 1985.

Bien entendu il est indispensable que les différents dossiers et cartons portent bien en vue l'identification qui leur a été donnée. Cela permettra de les retrouver facilement et de les remettre à leur place quand ils auront été consultés. Par ailleurs si un dossier est trop volumineux pour entrer dans un seul carton ou classeur, il sera divisé et chacune de ses divisions portera une cote différente afin que jamais deux cartons ne portent la même cote. Mais un seul carton peut contenir plusieurs cotes différentes.

EXEMPLE DE FICHIERS D'EQUIPES DE RESPONSABLES.

Syndicat des dames employées du commerce et de l'industrie. (Nancy 1919)

Présidente : - Louise PARMENTIER, née à Nancy le 25 août 1881.

Vice présidente : - Charlotte IMBS, née à Nancy le 22 décembre 1895.

Secrétaire : - Marguerite IMBS, née à Nancy le 25 septembre 1894.

Trésorière : - Jeanne METZGER, née à Laxou le 13 mai 1898.

Conseillère : - Charlotte LECOANET, née à Arches le 18 mars 1898.

Union départementale des syndicats professionnels de Meurthe-et Moselle. (1923)

Président : - Jules PARMENTIER, cheminot, né le 15 avril 1891 à Loisy sur Marne.

Vice-présidents :- Lucien MOUILLERON, employé.

- Louise **DEGUIN**, ouvrière en habillement.

- Clémence STEIN, ouvrière de manufacture.

Secrétaire général : - Auguste DARTEL, cheminot.

Secrétaires adjoints : - Régina SCHIFF, employée de banque.

- Jean ANGLADE, cheminot.

Trésorier : - Charles PIERRON, cheminot.

FÉDÉRATION DES

SYNDICATS PROFESSIONNELS DES CHEMINOTS
DE FRANCE & DES COLONIES

Nº d'Inscription 3.683 5, Rue Cadet, PARIS (9°)

GROUPE D WHAL

Fiste des Administrateurs (, Mombre du Bureau)

Prévident: 13 eice Julger . Epinal

Secrétain: Fromos
7 Rue de Many

Ensour : Tornet

Erisoner-adjoint: Holtz
Flace de l'église : Chantroin.

THANCE 30. Socialisty sy sy Control Subjection 1929

EXEMPLE DE FICHE POUR UN MILITANT.



Aloyse SHOTT (1890 - 1968)

- né le 29 juin 1890 à Colmar, il fait ses études primaires dans cette ville de 1896 à 1904.
- il fait son apprentissage d'ébéniste du 25 avril 1904 au 27 avril 1907 et continue à se perfectionner dans des cours du soir.
- à partir de 1911 il fait son tour d'Europe en tant que compagnon ébéniste. Selon son carnet de membre (Wanderbuch des Katolischen Gesellenvereins) il a travaillé à Fribourg en Brigsau, Munich, Innsbrrück, Graz, Cologne, Bruxelles, Paris et Limoges. Il rentre à Colmar en Juillet 1914.
- mobilisé dans l'armée allemande le 2 août 1914 il participe à la campagne de Russie avant de revenir sur le front de l'ouest. Il déserte au début de l'année 1918 et rentre à Colmar le 11 novembre 1918.
- le 1 juin 1920 il se marie à Bassemberg à Lucie Geiger, née le 1 août 1890. Ils mettront au monde deux enfants.
- il s'engage dans le syndicalisme et rejoint Nicolas Meyer en 1920 pour développer les syndicats indépendants dans les bassins miniers et sidérurgiques lorrains. Le 20 mai 1920 il est un des signataires de l'accord pour la sidérurgie.
- sur l'insistance de Robert Schumann il s'engage dans la politique et fait partie du conseil municipal de Metz-Queuleu. (probablement entre 1924 et 1928).

- en 1925 il est élu comme représentant des assurés au Comité technique de l'Office général des Assurances sociales d'Alsace et de Lorraine et au Comité directeur de l'institut des Assurances sociales.
- le 1 novembre 1928 il quitte Metz pour Strasbourg où il occupe la responsabilité de secrétaire puis de vice-président de la Fédération des syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine.
- en 1929 il est élu vice-président de la fédération nationale des syndicats professionnels de la métallurgie.
- pendant cette période il travaille avec Henri Meck, Ernest Thiele, Joseph Klock, Auguste Wirtz, Georges Muller etc...
- en 1932 il participe à la création de la Coopérative ouvrière de Hartzwiller qui se reconstitue avec les ouvriers licenciés à la suite de la grève de Wallerysthal. Il entre au Conseil d'administration de la nouvelle cristallerie.
- sur la région de Strasbourg il est plus particulièrement chargé de la section syndicale des Ponts et chaussées et de celle des employés des Assurances sociales.
- en 1939 il entre au conseil d'administration du journal "Le syndicaliste chrétien".
- en 1941, à la suite de la dissolution des syndicats, il entre aux Ponts et chaussées. Il y dirige la Caisse des malades qui deviendra en 1946 la section locale de la Caisse primaire de sécurité sociale. Il assumera cette responsabilité jusqu'à sa retraite en 1953.
- le 1 juin 1945 il est élu vice-président de l'Union des invalides et accidentés du travail C.F.T.C. Il en sera élu président le 31 mars 1946.
- en 1947 il est élu Président du Conseil d'administration de la cristallerie d'Hartzwiller et y restera jusqu'à sa mort. Dans le même temps il assume la présidence de l'Union régionale des sociétés coopératives ouvrières de production.
- à partir de 1946 il est élu représentant des salariés au conseil d'administration de la caisse régionale de Sécurité sociale. Il siégera dans cette instance jusqu'en 1967.
- il meurt à Strasbourg le 21 mars 1968 à l'âge de 78 ans.
- distinctions : Commandeur du Mérite social. Chevalier de Saint-Sylvestre.

EXEMPLE DE FICHE POUR UN JOURNAL

Première Année. - Nº 4

Le Numéro : 15 centimes

Föyrler 1922

La Lorraine Sociale

Organe des Syndicats Indépendants et des Œuvres Sociales de Meurthe-et-Moselle

GRATUIT

POUR LES SYNDIQUES

REDACTION ET ADMINISTRATION

6, Rue Léopold-Lallement, NANCY

ABONNEMENT de SOUTIEN :

& francs par an

- Première parution : N° 1 - février 1922.

- Dernière parution : août 1962

- Périodicité : mensuelle.

- Format : variable selon les périodes

- Fabrication : imprimerie Vagner à Nancy.

- Zones de diffusion : Meurthe et Moselle. Puis Vosges et Meuse selon les périodes.

- Historique : En 1922, "La Lorraine sociale" prend la relève du journal "La Lorraine syndicale". Le nouveau journal prend acte du fait que le développement syndical est faible dans cette période alors que les oeuvres sociales du département sont plus dynamiques. Le nouvel organe devient donc le journal des syndicats et des oeuvres sociales de Meurthe et Moselle. Son titre ne variera plus pendant quarante ans mais sa forme changera plusieurs fois. Sa parution connaîtra plusieurs interruptions, quelquefois prolongées. A partir de 1951 il devient l'édition régionale du journal confédéral "Syndicalisme" avec une page réservée aux nouvelles régionales.

Consultation possible:

Archives départementales de Meurthe et Moselle; (cote : JOUR 290)

Première série: N°1 (février 1922) au N°23 (janvier 1924)
Deuxième série: N°1 (février 1924) au N°11 (janvier 1925)
Troisième série: N°1 (février 1925) au N°7 (septembre 1925)
Sixième année: N°1 (novembre 1928) au N°3 (janvier 1929)
Septième année: N°51 (février 1929) au N°82 (janvier 1932)
Dixième année: N°83 (février 1932) au N°117 (janvier 1936)
Quinzième année: N°122 (août 1936) au N°126 (janvier 1937)
Seizième année: N°130 (avril 1937) au N° 157 (juillet 1939)

Vingt-troisième année : N°200 (octobre 1944) au N°287 (janvier 1949)

Bibliothèque nationale. (cote J.O. 50886)

Années 1922 à 1925. Années 1928 à 1939. Années 1945 à 1948.

Nouvelle série : Années 1951 à 1962.

Le graphisme du titre évolue au cours des années.



Première Année. - Nº 1

Lo Numéro : 15 centimes

Février 1922

La Lorraine Sociale

Organe des Syndicats Indépendents et des Œuvres Sociales de Meurthe-et-Moselle

GRATUIT
POUR LES SYNDIQUÉS

REDACTION ET ADMINISTRATION

6, Rue béopoid ballement, NANCY

ABONNEMENT de SOUTIEN :

5 francs par an





EXEMPLE D'UNE FICHE SOMMAIRE D'UN JOURNAL.

Le Syndicaliste indépendant

Organe de la Fédération des Syndicats indépendants d'Alsace et de Lorraine

Parait 1 fois par mois

Prin b'abonnement pour non-synòiques i fr. 50 par irimestre sans trais de port

Abresser les demandes d'abonnemet au bureau de la Fébésation 53, rue des Hallebardes, Strasbourg.

Redacteur responsable: H. Mock

Reproduction du texte autorisée en indiquant la source "Synd. indép." Annonces: 40 Ctime in petite ligne

Prix réduits en cas de renouvellement des insertions Prix des suppléments d'après convention

Abresser les Commandes au bureau de la Fédération 13, rue des Hallebardes, Strasbourg.

Téléphone: 4882

Sixième année. N°12. décembre 1926.

Consultable:

- à l'Union régionale des syndicats C.F.D.T. de Strasbourg.
- à la Bibliothèque nationale : département des périodiques.

Principaux articles du journal:

- Patrons et ouvriers en Alsace-Lorraine.
- Salaires dans le textile et la métallurgie du Haut-Rhin.
- Majoration des salaires dans les houillères.
- -Chez les ouvriers municipaux de Metz : réforme des salaires.
- Aloyse Schott est élu conseiller municipal.
- Conférence régionale syndicale du Bas-Rhin.

- La C.G.T. et les tarifs du chemin de fer.
- La taxe de séjour pour les ouvriers étrangers.
- Les doléances des ouvriers présentés au parlement par notre camarade Bilger.
- L'arbitrage en Angleterre.

Nouvelles de la Moselle :

- Mines de fer : protestations contre le travail du dimanche 31 octobre.
- Houillères : deux sièges obtenus au Comité directeur de la Caisse des pensions des ouvriers mineurs de Carling, alors qu'ils étaient tous détenus par la C.G.T. auparavant.
- Cantonniers mosellans : la situation après deux années de travail syndical :

Avant la guerre les cantonniers étaient affiliés à "l'Association lorraine des cantonniers" qui reprit son activité après la guerre sous le nom de "Syndicat Riber". En fait ce groupement n'obtint pas de résultats décisifs de sorte que, fin 1924, une grande partie des membres constitua un autre syndicat, affilié le 14 septembre 1924 à la Fédération des syndicats indépendants.

EXEMPLE DE TRAITEMENT D'UN DEPOT SYNDICAL.

Archives départementales de la Moselle.

35 J 1 - 34

FONDS CONSTITUE PAR PAUL CASPARD (1916 - 1979)

Syndicaliste C F D T

Entré par don aux Archives départementales en 1983

(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)-(-)

Répertoire numérique

dressé par Gérard BODE, Gérard DIWO et Cécile TRITZ en 1987.

FONDS PAUL CASPARD (1916 - 1979)

Naissance de la C.F.D.T. (Confédération Française Démocratique du Travail)

- 35 J 1 La C.F.T.C. (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens) : organisation et fonctionnement, communiqués, notes et circulaires syndicales, coupures de presse. 1945-1964
- Déconfessionnalisation de la C.F.T.C. : notes manuscrites (sans dates) circulaires syndicales, notes dactylographiées (1958-1964) ; articles de presse (1960-1964) ; position de l'Eglise, encyclique Mater et Magistra de Jean XXIII (1961) ; 32ème Congrès de la C.F.T.C. à Issy-les-Moulineaux du 13 au 16. 6. 1963. (1963)

Déconfessionnalisation de la C.F.T.C.: Conseil Confédéral de Bierville du 20 au 22. 2. 1964 (1964); dossier «Evolution» de la C.F.T.C.; Congrés confédéral extraordinaire d'Issy-les-Moulineaux du 6 au 7-11-1964. La déconfessionnalisation en lorraine (1964-1965); la déconfessionnalisation en Alsace (1964-1965); procès entre la C.F.D.T. et la C.F.T.C., texte du jugement (1965); Débuts de la C.F.D.T.. (1964-1965)

Organisation et fonctionnement de la C.F.D.T.

- Organisation et fonctionnement de la C.F.D.T. : 35ème Congrès confédéral à Issy les Moulineaux du 6 au 10 Mai 1970. (1970) ; brochures, circulaires syndicales, correspondance (1967-1974) ; la C.F.D.T. et la fonction publique (1968-1971) ; la politique contractuelle C.F.D.T. C.G.T. (1969-1973)
- Organisation et fonctionnement de la C.F.D.T.: positions sur la défense nationale et actions pour la paix au Vietnam (1965-1968) Commission confédérale «cadre de vie» (1971); «Du syndicalisme chrétien au gauchissement de la C.F.D.T.»: note de Paul Vignaux (1972); négociations salariales (1970-1973); 36ème Congrès confédéral à Nantes du 30-05- au 3-06-1973; circulaires syndicales, brochures, coupu res de presse (1971-1978); autogestion (1963-1974)

Mai 1968 : historique dactylographié rédigé par la C.F.D.T. (s.d.) ; revendications syndicales (1964-1968) ; accords de Grenelle : notes ma nuscrites et coupures de presse (1968) ; activité syndicale après Grenelle (1968-1969)

Relations intersyndicales.

- 35 J 7 Relations avec la C.G.T. (Confédération Générale du Travail) : brochures, notes manuscrites, comptes rendus de rencontres, dossier sur la C.G.T. 1966-1979
- 35 J 8. Relations avec F.O. (Force ouvrière), la F.E.N. (Fédération de l'Education nationale) et le C.N.A.L. (Centre national de l'Action laïque) : brochures, notes manuscrites, coupures de presse.

1964-1977

Relations avec les syndicats allemands : historique du syndicalisme allemand, rencontres syndicales franco-allemandes, brochures, coupures de presse, correspondance : (1950-1979) ; le syndicalisme en Es pagne (1974-1975) ; syndicalisme en Europe (1974-1975)

1950-1979

Syndicalisme et enseignement.

- Syndicalisme et enseignement : historique du S.G.E.N. (Syndicat général de l'Education nationale) ; problèmes de l'enseignement : correspondance, bulletins, circulaires et communiqués du S.G.E.N., coupures de presse.
- 35 J 11 S.G.E.N.: «crise du S.G.E.N.» (1972-1973); démissions de Paul Vignaux et Charles Pietri du S.G.E.N.; congrès national du S.G.E.N. à Clermont-Ferrand du 23 au 27-03-1974 : correspondance, notes dacty-lographiées, coupures de presse (1974)
- 35 J 12 Syndicalisme et enseignement : enseignement privé, enseignement technique (1970-1977) ; réforme de l'enseignement : projet Fontanet (1973-1974), loi Haby : coupures de presse, discours, notes et études dactylographiées. (1975) 1970-1978
- Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (C.N.E.S.E.R.) : dispositions législatives et textes réglementaires (1973), désignation de Paul Caspard au C.N.E.S.E.R. (1971), procèsverbaux de réunions (1973-1974), projet Fontanet : projet de loi portant réforme de l'enseignement public du second degré (1974)

1971-1974

Syndicalisme mosellan.

- 35 J 14 Le Syndicat général de l'éducation nationale (S.G.E.N.) en Moselle, Lique française de l'enseignement, législation scolaire et bilinguisme en Alsace-Moselle (correspondance avec Paul Vignaux) (1946-1956); négociations salariales dans la Fonction publique (1949-1955); démission de Paul Caspard du Conseil confédéral en faveur d'Eugène Des camps après le 28ème congrès confédéral de la C.F.T.C. (Asniéres mai 1955) (1955); candidature de Paul Engel sur la liste MRP aux élections législatives de 1956 (1956) ; déconfessionnalisation de la C.F.T.C., création d'une «Union locale C.F.T.C.» (1964-1965) 1946-1965 35 J 15 Section mosellane du S.G.E.N. - C.F.D.T.: «crise» à la veille du congrès national du S.G.E.N à Clermont-Ferrand du 23 au 27 - 03 - 1974; élections aux commissions administratives paritaires nationales et départementales: correspondance, presse; (1975-1976) 1971-1976 35 J 16 Union départementale des Syndicats C.F.T.C. et section mosellane du S.G.E.N.. - C.F.T.C. : dossiers de presse. 1959-1963
- Union départementale des Syndicats C.F.D.T. et section mosellane du S.G.E.N. C.F.D.T. : dossiers de presse. 1964-1977

Syndicalisme et vie politique.

- Dossier Mendés France : articles de presse, discours, comptes rendus de séances à l'Assemblée nationale (1950-1955) : correspondance de Pierre Mendés-France avec Paul Vignaux (1955-1957) 1950-1957
- Groupe «Reconstruction» : fondation d'un groupe de travail politique (1954), manuscrits, correspondance, activités (1955-1956) ; naissance du «Comité d'information ouvrière et d'action socialiste» (1957) ; Cahiers Reconstruction (1958) 1954-1958
- L'année 1956 : élections législatives du 2 janvier 1956 : coupures de presse, notes manuscrites et dactylographiées (1955-1956) ; crise de Suez : correspondance entre Albert Détraz et Paul Vignaux (1956) ; crise algérienne : correspondance. (1956) 1955-1956
- Correspondance de Paul Vignaux avec Léo Hamon, Jean Binot, Edouard Depreux, Guy Mollet, Jean de Lipkowski, L. Hounanian, Marcel Gonin, Michel Soulée, Paul Bacon, Daniel Mayer (1948-1957); correspondance de Paul Caspard avec René Mathevet, Paul Vignaux, P. Fridenson, Julien Schwartz, Jean-Claude Delbreil, Jean Hennequin et divers enseignants.

Socialisme : évolution du communisme et de l'extrême gauche dans le monde (brochures) (1967-1973) ; lutte des classes (brochures) (1971-1973) ; socialisme démocratique, rapports syndicats et partis politiques de gauche (1951-1975) ; élections présidentielles : soutien de la candidature François Mitterand (1974) ; Assises nationales du socialisme des 12 et 132 octobre 1974 (1965-1974) ; l'Union de la gauche et le programme commun; socialisme autogestionnaire (1970-1977) ; élections législatives de 1978 ; note de Paul Vignaux sur «Socialisme et syndicalisme après le Congrès de Metz» (1979) ; analyses réunies à l'initiative de Paul Vignaux, Paul Martinet et Pierre Papon : études sur le socialisme, le syndicalisme, le gauchisme et le christianisme (1975-1976)

1958-1979

- Dossiers de presse : situation économique et sociale en France (1950-1951) ; syndicalisme et vie politique (1951-1954) ; partis de gauche (1950-1957) ; l'Algérie (1961-1962); église et politique (1963-1977) ; élections législatives (mars 1977), etc...
- 35 J 24

 Idem: situation politique, économique et sociale en France et d'autres pays (1970-1977); élections législatives en Meurthe et Moselle: dos sier Servan-Schreiber; élections législatives et cantonales (1973); régionalisation (1973); rapport Sudreau relatif à la réforme de l'entreprise (1975); syndicalisme et recherche scientifique (1964-1972) comités de soldats (1975-1976)

Conseil économique et social.

- 35 J 25 à 29 : C.E.S. projets d'avis et avis, projets de rapports et rapports, comptes rendus et procès verbaux de séances, documentation, notes et études, correspondance. 1965-1976
 - C.E.S.: section des activités sociales : élaboration du rapport sur «l'enseignement et les réalités économiques et sociales » (1965-1971) développement des transports scolaires (1972) ; courrier de Paul Caspard (1971-1976)
 - C.E.S. :section des activités sociales : révision de la loi sur les conventions collectives du 11 février 1950. 1967-1970
 - C.E.S.: section des activités sociales : établissement d'un bilan social (1973) ; études sur «les problèmes posés par la sécurité sociale». (1974)
 - 28 C.E.S.: section des activités sociales : avis et rapports. 1969-1974

C.E.S.: avis et rapports (1973-1974); compte rendu du voyage en Lorraine de la section de l'Industrie et du Commerce (1971) 1971-1974

La construction de l'Europe.

- Généralités : dossiers de presse, notes dactylographiées, brochures syndicales ; l'opinion française sur l'Europe ; l'opinion allemande et le traité franco-allemand du 22.07.1963 ; l'opinion anglaise et le parti travailliste, les Etats-Unis et l'Europe (1950-1953) ; question de l'entrée de la Grande Bretagne dans la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) (1961-1963)
- Aspects militaires : la Communauté Européenne de Défense (C.E.D.) (1946-1954) ; problèmes militaires internationaux (1950-1968) 1946-1968
- 35 J 32 Aspects économiques et sociaux.

1950-1963

Activités scolaires et universitaires.

- Conseil d'administration du Lycée Technique d'Etat «Louis Vincent» à Metz (1967-1969) ; Université de Metz : cours sur le syndicalisme à la Faculté des Lettres et Sciences humaines, examens, correspondance (1976-1979) ; conseil d'administration de l'Institut universitaire de Tech nologie (1975-1979) ; Groupe Folklorique Lorrain de Metz (1977).

 1967-1979
- Participation de Paul Caspard à la rédaction d'une étude sur la «minorité» de la C.F.T.C. C.F.D.T. 1: correspondance avec René Mathevet, minutes dactylographiées et manuscrites, documentation (exemplaires des *Cahiers reconstruction*). 1957-1977

^{1.} Cette étude comprend toute une partie consacrée à l'évolution de la section mosellane du S.G.E.N. de 1945 à 1974.

